

Et si la CPJU adhérerait à la Fondation Ethos ?

Rémy Meury (CS-POP)

Les rapports annuels de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU) sont régulièrement l'occasion d'évoquer la nécessité pour une telle institution de s'engager résolument dans des investissements répondant aux principes de durabilité.

Le 1^{er} septembre 2021, notre Parlement a adopté la motion 1358 d'Ivan Godat intitulée « Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU ». Le plénum a également refusé de classer l'intervention comme le souhaitait le Gouvernement.

Sans prétendre qu'aucun effort n'est fourni par la CPJU, on doit bien constater que l'Alliance climatique continue de la classer dans ses rapports, année après année, parmi les institutions de prévoyance investissant encore trop dans les énergies fossiles.

Mais au-delà de ces aspects plus spécifiquement environnementaux, la notion d'investissements socialement responsables doit également être appréhendée. Pour soutenir leurs efforts dans ce sens, de nombreuses institutions ont choisi d'adhérer à la Fondation Ethos qui poursuit deux buts essentiels :

- Favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes de développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise ;
- Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

La poursuite de ces deux buts s'appuie sur huit principes visant précisément l'investissement socialement responsable, que l'on peut brièvement résumer ainsi : 1. Agir en investisseur responsable ; 2. Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies énoncées dans la Charte d'Ethos ; 3. Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable ; 4. Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; 5. Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement ; 6. Exercer les droits de vote d'actionnaire ; 7. Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés ; 8. Intensifier les mesures d'actionnariat actif si nécessaire.

Si plusieurs de ces principes relèvent de l'action propre à chaque institution, d'autres font l'objet d'actions globales menées par la Fondation Ethos elle-même. D'où l'intérêt d'adhérer à cette Fondation.

À ce sujet, il vaut la peine de préciser que parmi les 238 membres d'Ethos, on compte un grand nombre d'institutions de prévoyance, notamment cantonales. Des institutions jurassiennes ont adhéré à cette Fondation, dont la Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale du Jura (CECJU), l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention jurassien (ECA JURA), le Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Ville de Delémont (FRED).

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mandater ses représentants au sein du Conseil d'administration de la CPJU pour demander que cette institution envisage d'adhérer à la Fondation Ethos dans le but de démontrer concrètement son intention de développer une institution socialement responsable.

Rémy Meury (CS-POP)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 28 septembre 2022

Documents annexés

- 0.Motion CPJU membre ETHOS.pdf



Et si la CPJU adhéra à la Fondation Ethos ?

Les rapports annuels de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU) sont régulièrement l'occasion d'évoquer la nécessité pour une telle institution de s'engager résolument dans des investissements répondant aux principes de durabilité.

Le 1^{er} septembre 2021, notre Parlement a adopté la motion 1358 d'Ivan Godat intitulée « Pour le climat et les retraites : décarboniser les investissements de la CPJU ». Le plénum a également refusé de classer l'intervention comme le souhaitait le Gouvernement.

Sans prétendre qu'aucun effort n'est fourni par la CPJU, on doit bien constater que l'Alliance climatique continue de la classer dans ses rapports, année après année, parmi les institutions de prévoyance investissant encore trop dans les énergies fossiles.

Mais au-delà de ces aspects plus spécifiquement environnementaux, la notion d'investissements socialement responsables doit également être appréhendée. Pour soutenir leurs efforts dans ce sens, de nombreuses institutions ont choisi d'adhérer à la Fondation Ethos qui poursuit deux buts essentiels :

- Favoriser la prise en compte, dans les activités d'investissement, des principes de développement durable et des règles de bonne pratique en matière de gouvernance d'entreprise ;
- Promouvoir un environnement socio-économique stable et prospère, au bénéfice de la société civile dans son ensemble et qui préserve les intérêts des générations futures.

La poursuite de ces deux buts s'appuie sur huit principes visant précisément l'investissement socialement responsable, que l'on peut brièvement résumer ainsi : 1. Agir en investisseur responsable ; 2. Exclure les sociétés dont les produits sont incompatibles avec les valeurs définies énoncées dans la Charte d'Ethos ; 3. Exclure les sociétés dont le comportement viole gravement les principes fondamentaux d'éthique et de développement durable ; 4. Évaluer les sociétés selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ; 5. Prendre en compte le changement climatique dans la politique de placement ; 6. Exercer les droits de vote d'actionnaire ; 7. Engager un dialogue actionnarial avec les instances dirigeantes des sociétés ; 8. Intensifier les mesures d'actionnariat actif si nécessaire.

Si plusieurs de ces principes relèvent de l'action propre à chaque institution, d'autres font l'objet d'actions globales menées par la Fondation Ethos elle-même. D'où l'intérêt d'adhérer à cette Fondation.

À ce sujet, il vaut la peine de préciser que parmi les 238 membres d'Ethos, on compte un grand nombre d'institutions de prévoyance, notamment cantonales. Des institutions jurassiennes ont adhéré à cette Fondation, dont la Caisse de pensions de la Collectivité ecclésiastique cantonale du Jura (CECJU), l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention jurassien (ECA JURA), le Fonds de prévoyance et de retraite des employés de la Ville de Delémont (FRED).

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de mandater ses représentants au sein du Conseil d'administration de la CPJU pour demander que cette institution envisage d'adhérer à la Fondation Ethos dans le but de démontrer concrètement son intention de développer une institution socialement responsable.

Delémont, le 28 septembre 2022

Groupe Vert·es et CS-POP
Rémy Meury